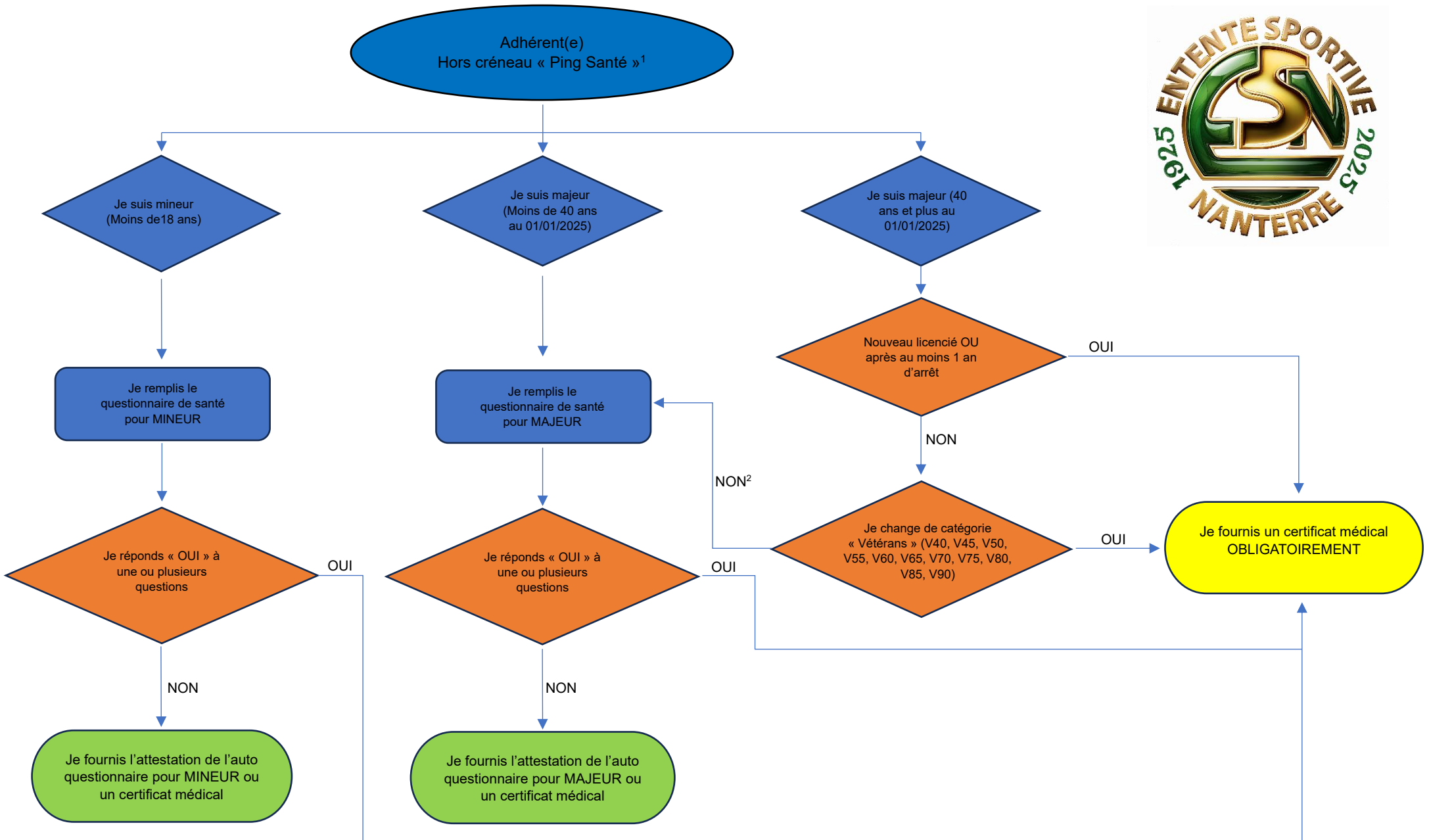


Règle de certification médicale - Saison 2025/2026

Section Tennis de Table



¹ : Pour les adhérents du créneau « Ping Santé », certificat médical OBLIGATOIRE.

² : Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.